



liquidation judiciaire suite annulation Mariage putatif

Par **Ladreche**, le **20/11/2022** à **12:04**

Bonjour,

mon mariage a été annulé mais considéré comme putatif.

aucous de l'instance d'annulation j'ai acquis un bien à mon nom propre.

mes questions sont :

- 1.est-ce que le mariage putatif a un effet sur le patrimoine ?
2. J'ai été assigné pour liquidation et partage des intérêts patrimoniaux. sans soulever la question du régime matrimonial est-ce que cette demande peut être recevable puique le mariage et nul et de nul effet en France, néanmoins le juge dit qu'il produit ses effets entre époux.
3. en cas au la demande est recevable est-ce que la liquidation et le partage se fera sur la base des conventions matrimoniaux ou bien sur la base de la société de fait (droit commun) ?

merci par avance,

M. Ladreche